AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2717
FR0000079600-FS0810

24 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 décembre 2014, la société FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 décembre 2014, le seuil de 10% du capital de la société GAMELOFT SE et détenir 8 573 249 actions GAMELOFT SE représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 8,88% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GAMELOFT SE sur le marché.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 85 769 399 actions représentant 96 500 318 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.